



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Date de convocation 28 mars 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 28 mars 2025	Nombre de conseillers présents :	15
	Nombre de conseillers votants :	16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 28 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT, M. JACQUET

M. CARNOT est arrivé à 19 h 12 durant la lecture du point n° 1.

Mme MITTELETTE-ROUSSI est arrivée à 19 h 40 durant la lecture du point n° 5.

Ont donné pouvoir : Mme Stéphanie MITTELETTE à Mme Sylvie BARBERI  
M. Alain PRAT à M. Patrick VELAY  
Mme Alexandra EYERABIDE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

### **N° 2025 / IV / 12 – 8.9 Conventionnement avec l'association Les 3C au titre de l'année 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4  
VU le Code de commerce, notamment ses articles L.612-4 et D.612-5,  
VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 10- 1 et 25-1,  
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le contrat d'engagement républicain,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1<sup>er</sup>,  
VU le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 relatifs aux obligations de publicité des comptes annuels des associations et fondations,  
VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,  
VU l'arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU les statuts de l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois) dont le siège social est situé en mairie de Cerny, 8 rue Degommier,

VU le projet de convention financière à conclure avec l'association Les 3C au titre de l'année 2025,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'apporter son soutien à l'association Les 3C,

CONSIDÉRANT que l'association répond à un objet d'intérêt général,

CONSIDÉRANT que l'association est ouverte à tous sans discrimination,

CONSIDÉRANT que l'association a un mode de fonctionnement démocratique,

CONSIDÉRANT que le projet de financement public répond à une initiative associative,

CONSIDÉRANT les engagements que doit prendre toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique,

Sous réserve de l'avis favorable du Comptable public placé auprès du Service de gestion comptable de La Ferté-Alais,

L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **par 16 voix POUR**

(P. VELAY ayant quitté la salle lors du débat et du vote)

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention financière au titre de l'année 2025, telle que présentée à l'assemblée, avec l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois), représentée par M. Alain Prat, Président, dont le siège social est fixé en Mairie de Cerny, 8 rue Degommier,

**CONDITIONNE** le versement de la subvention à la présentation du bilan d'activités et du bilan comptable de l'année N-1,

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

